

## Série de webinaires

# Renforcer les capacités du personnel parlementaire en Afrique subsaharienne pour appuyer l'engagement en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents

17 juin, 24 juin, 2 juillet 2020  
10 h 30 – 12 heures CET

### Note d'orientation

#### Le défi

Entre 2000 et 2017, l'Afrique subsaharienne a réduit la mortalité maternelle de 38 pour cent<sup>1</sup>. Des progrès considérables ont également été réalisés dans la région en ce qui concerne la mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui a diminué d'environ 50 pour cent entre 2000 et 2018<sup>2</sup>. Malgré ces avancées, en 2017, l'Afrique subsaharienne représentait les deux tiers des décès maternels estimés dans le monde. Alors que le risque de mourir de complications liées à la grossesse, calculé sur toute la durée de la vie, est de 1 sur 5 400 dans les pays à haut revenu, ce risque est de 1 sur 38 en Afrique subsaharienne. Le nombre élevé de décès maternels et de décès des enfants de moins de cinq ans indique clairement que de nombreuses femmes et nouveau-nés ne reçoivent pas les services de santé de base dont ils ont besoin.

La réduction de la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans est l'une des priorités mondiales les plus urgentes en matière de santé. Toutefois, si les niveaux absolus de dépenses de santé sont en hausse, ils restent trop faibles dans de nombreux pays pour financer une couverture sanitaire universelle<sup>3</sup>. Les systèmes de santé peuvent également être mis à rude épreuve par les épidémies, actuelles et futures, de maladies telles que la COVID 19. En plus de la mortalité et de la morbidité directement causées par une épidémie, la prestation des services de base aux mères et aux enfants peut être perturbée, ce qui a des conséquences durables sur la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents. Les crises sanitaires exacerbent également les inégalités, mettant en danger les femmes, les enfants et les adolescents. Les femmes courent notamment un risque accru dans leur rôle de dispensatrices de soins et sont plus susceptibles d'être victimes de violence et de souffrir de problèmes de santé mentale. Cependant, les épidémies précédentes, telles que la crise liée au virus Ébola de 2014 en Afrique de l'Ouest, ont montré que ces facteurs attirent moins l'attention que les problèmes immédiats générés par une épidémie<sup>4</sup>.

En outre, l'Afrique subsaharienne présente un niveau élevé de sous-nutrition maternelle et infantile qui, dans de nombreux cas, est associé au problème de l'obésité et des maladies non transmissibles, qui progresse rapidement. Les stratégies de mise en œuvre restent inefficaces en raison d'un soutien et d'une volonté politiques faibles, d'un accès inégal aux soins, de la fragilité des systèmes de santé, du manque de main-d'œuvre et d'une capacité insuffisante à surveiller les progrès et les ressources<sup>5</sup>. Les pays de la

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Trends in maternal mortality 2000 to 2017: Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division* (Genève, 2019): [www.who.int/reproductivehealth/publications/maternal-mortality-2000-2017/en/](http://www.who.int/reproductivehealth/publications/maternal-mortality-2000-2017/en/).

<sup>2</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Levels and trends in child mortality: Estimates developed by the UN Inter-agency Group for Child Mortality Estimation* (New York, 2019): [childmortality.org/wp-content/uploads/2019/10/UN-IGME-Child-Mortality-Report-2019.pdf](http://childmortality.org/wp-content/uploads/2019/10/UN-IGME-Child-Mortality-Report-2019.pdf).

<sup>3</sup> Marco Schäferhoff et al., "Trends in Global Health Financing", *The BMJ*, 365/l2185 (mai 2019): [www.bmj.com/content/365/bmj.l2185](http://www.bmj.com/content/365/bmj.l2185).

<sup>4</sup> Helen Lewis, "The Coronavirus is a disaster for feminism", *The Atlantic* (mars 2020): [www.theatlantic.com/international/archive/2020/03/feminism-womens-rights-coronavirus-covid19/608302/](http://www.theatlantic.com/international/archive/2020/03/feminism-womens-rights-coronavirus-covid19/608302/).

<sup>5</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Améliorer le leadership et la gestion sanitaires : rapport d'une consultation internationale sur le renforcement du leadership et de la gestion dans les pays à faible revenu* (Genève, 2007): [https://www.who.int/management/working\\_paper\\_10\\_fr\\_opt.pdf](https://www.who.int/management/working_paper_10_fr_opt.pdf).

région dans lesquels ces problèmes sont particulièrement répandus doivent maintenant relever un défi : réaliser une couverture universelle de soins de santé efficaces tout en optimisant les investissements et en renforçant les responsabilités afin d'améliorer l'état de santé des femmes et des enfants.

## **Les possibilités**

Malgré ces difficultés, il existe d'énormes possibilités d'accélérer les progrès pour améliorer les résultats en matière de santé des mères et des enfants. Tout d'abord, il existe des données probantes sur la manière d'intervenir et sur les raisons pour lesquelles il est important d'investir dans ces interventions. Les pays de la région peuvent faire connaître des expériences importantes quant à la manière dont ils sont parvenus à agir et à mettre en œuvre des stratégies de prestation de soins. Par exemple, l'Éthiopie a renforcé le rôle des agents de santé communautaires en ce qui concerne les soins de santé primaires dispensés aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans les efforts visant à protéger les droits des femmes, des enfants et des adolescents en matière de santé grâce aux prérogatives parlementaires fondamentales que sont la législation, le contrôle, l'allocation budgétaire, la sensibilisation et la représentation.

Par ailleurs, les dirigeants nationaux ont adopté à l'unanimité une déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle sous les auspices de l'ONU en septembre 2019. Cette déclaration représente un tournant historique en ce qui concerne l'engagement politique d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité à un coût abordable, y compris s'agissant de la santé des mères et des enfants. En octobre 2019, la déclaration politique des Nations Unies a été complétée par une résolution adoptée par les Parlements membres de l'Union interparlementaire (UIP) et intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. La résolution fournit une feuille de route qui aidera les parlements à progresser vers une couverture santé universelle, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux adolescents. Elle fait suite à une résolution de l'UIP de 2012 sur la santé maternelle, néonatale et infantile.

Les changements en matière de survie maternelle et infantile reflètent également les investissements (y compris les allocations budgétaires parlementaires) de diverses parties prenantes dans de nombreux pays, ainsi que les initiatives portant sur une série de déterminants sociaux de la santé, tels que l'éducation des femmes, l'autonomisation, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des systèmes de santé et la bonne gouvernance. La date butoir pour la réalisation des Objectifs de développement durable approche rapidement. Le savoir-faire nécessaire à l'action est disponible. Il est maintenant urgent d'agir pour honorer les engagements et œuvrer ensemble pour que chaque mère et chaque enfant comptent.

## **Appui aux parlements nationaux**

L'UIP et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) collaborent pour aider les parlements nationaux à renforcer l'action en faveur de la santé et à améliorer l'accès des femmes, des enfants et des adolescents aux soins de santé.

Pour appuyer ces efforts, un nouveau guide à l'intention des parlementaires a été élaboré<sup>6</sup>. Il fournit un cadre d'action qui permettra aux parlementaires de comprendre et de relever les défis sanitaires, de concevoir et de financer des mesures politiques fondées sur des données probantes, et de développer un contrôle institutionnel, un engagement public et des mécanismes de mise en œuvre solides.

L'UIP et le PMNCH ont commencé à diffuser le guide dans certains pays d'Afrique subsaharienne afin de repérer les obstacles politiques, législatifs et budgétaires et de trouver des solutions.

<sup>6</sup> Union interparlementaire, *Agir pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents* (Genève, 2020) : <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/guides/2020-02/agir-pour-la-sante-des-femmes-des-enfants-et-des-adolescents>.

Toutefois, pour renforcer les institutions parlementaires, il ne suffit pas de développer les capacités des parlementaires. Il est également important de renforcer la mémoire institutionnelle d'un parlement afin de surmonter la perte du savoir-faire accumulé qui survient après les élections, en particulier dans les pays où la rotation des parlementaires est élevée. Étant donné que le secrétariat permanent est l'outil principal permettant de garantir la continuité et le changement durable dans un parlement, et compte tenu de la complémentarité entre le travail technique et l'action politique, le PMNCH et l'UIP organiseront une série de webinaires pour former le personnel parlementaire à la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

## **Objectifs**

La série de webinaires visera à :

- familiariser le personnel parlementaire avec les enjeux et les défis clés liés à la santé des femmes, des enfants et des adolescents, en mettant l'accent sur l'accès à des données pertinentes et la compréhension de celles-ci ;
- fournir une formation qui permettra d'analyser les budgets au regard de la santé des femmes, des enfants et des adolescents ;
- renforcer les capacités de rédaction législative afin que la législation intersectorielle favorise l'accès des femmes, des enfants et des adolescents aux soins de santé.

## **Résultats attendus**

Meilleure compréhension des données relatives à la santé des femmes, des enfants et des adolescents, et renforcement de la capacité à y accéder et à les utiliser, à analyser les budgets et les projets de loi. Ces résultats permettront au personnel parlementaire de mieux aider les parlementaires à promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, afin d'améliorer l'accès aux soins de santé des femmes, des enfants et des adolescents, et de garantir un bon état de santé et de bien-être.

## **Mise en œuvre**

Trois webinaires seront organisés :

- Comprendre la santé des femmes, des enfants et des adolescents  
17 juin 2020, 10 h 30 –12 heures, heure de l'Europe centrale (CET)
- Créer un environnement législatif favorable à la santé des femmes, des enfants et des adolescents  
24 juin 2020, 10 h 30 –12 heures, CET
- Faire en sorte que le budget serve les intérêts des femmes, des enfants et des adolescents  
2 juillet 2020, 10 h 30 –12 heures, CET

## **Les webinaires se tiendront en anglais.**

Organisateurs : UIP, PMNCH, Organisation mondiale de la Santé, Compte à rebours pour 2030 et Living Goods.

Pays : le webinaire sera destiné au personnel parlementaire de tous les pays d'Afrique subsaharienne.

Public cible : le personnel des services juridiques et de recherche, le personnel qui appuie les commissions parlementaires chargées de la santé et des questions liées à la santé, ainsi que les groupes et les réseaux parlementaires existants qui se consacrent à la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Des représentants de la société civile œuvrant à la mobilisation parlementaire dans les pays sélectionnés seront également invités.